

## PREAVIS MUNICIPAL No 02-2019

### AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

#### **Demande de crédit d'investissement pour la réaffectation de notre Collège**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au Conseil communal une demande de crédit d'investissement pour la réaffectation de notre Collège. Comme vous le savez tous, la décision de l'ASIRE de fermer notre école nous pose bien plus qu'un problème. Outre le fait de perdre l'institution scolaire qui constitue un lien entre la population via les enfants, nous nous retrouvons avec un bâtiment vide.

Il se trouve en plus que notre bâtiment scolaire est colloqué en zone d'intérêt général, ce qui est extrêmement limitant voir bien plus. De fait, nous avons pris contact avec le Canton via le SDT (Service du Développement Territorial) pour savoir si nous pouvions obtenir un rezonage de cette parcelle. La réponse n'a pas tardé et fût un non cinglant.

De facto dans ce bâtiment il ne peut y avoir que des activités dites d'intérêt général, tels que grande salle, garderie, jardin d'enfants ou bâtiment administratif.

Nous avons envisagé dans un premier temps la création d'un jardin d'enfants, mais malheureusement nous n'avons pas réussi à conclure le projet car il était impossible de pouvoir intégrer ce dernier dans les réseaux actuels vu le nombre de structures de ce type déjà construites ou en projet de construction dans la région.

Notre autorité a donc dû penser à une autre solution. Cette solution est le déplacement de l'administration communale dans le bâtiment du Collège, sachant bien entendu qu'il faut transformer ce dernier, raison pour laquelle une demande de crédit d'investissement pour la réaffectation de notre collège à hauteur de frs 940'000.00 vous est soumise.

Le coût total de la réfection sera de frs 1'350'000.00. Cependant nous ne pouvons pas emprunter ce montant. En effet, notre plafond d'endettement indique un maximum de frs 5'600'000.00 comprenant notre endettement actuel de frs 2'900'000.00, auquel nous avons intégré notre plafond de cautionnement à hauteur de frs 1'759'877.00 pour l'ASIRE. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons emprunter que frs 940'000.00. Les frs 410'000.00 de différence seront pris dans le ménage courant.

Nous ne nous prononcerons pas dans ce préavis sur le bon sens de ce projet, bien qu'il soit clair que nous ne puissions laisser notre bâtiment scolaire vide. Tout cela sera développé dans le préavis de motivation et étudié par la commission ad'hoc.

Dans ce préavis nous vous présentons les enjeux financiers uniquement. Comme vous ne l'ignorez pas, notre commune est un bon élève au niveau cantonal pour son endettement à hauteur frs 2'900'000.00, puisque ce dernier, en comparaison de notre budget de fonctionnement de frs 2'990'197.16, lui reste inférieur.

En faisant passer notre endettement réel de frs 2'900'000.00 à frs 3'830'000.00, le ratio entre budget de fonctionnement et endettement restera de 1,32, ce qui est tout à fait acceptable et demeure bien inférieur à la moyenne vaudoise.

D'autre part, ce rehaussement de notre dette aura des conséquences très intéressantes d'un point de vue péréquatif. En effet, nous allons passer de contributeur au statut de récipiendaire à la péréquation. Cela peut paraître paradoxal mais c'est ainsi.

Enfin, il est à noter que les taux d'intérêts sont au plus bas actuellement. Nous avons consulté plusieurs instituts financiers et notre choix s'est porté sur la SUVA qui propose une avance à terme fixe (ATF) au taux de 0.62% sur 12 ans, soit un emprunt peu risqué.

Cet emprunt, on peut le dire, aura des conséquences plutôt positives sur notre commune.

En conclusion, votre Municipalité est persuadée que cette opération financière est tout à fait supportable pour notre commune et que les risques en sont minimes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal n° 02-2019 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

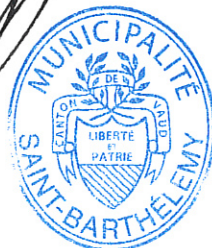
### Décide

D'accepter la demande de crédit d'investissement de frs 1'350'000.00 pour la réaffectation de notre collègue. Les travaux seront financés d'une part par un emprunt de frs 940'000.00 qui sera amorti sur une durée de 30 ans et d'autre part, par frs 410'000.00 prélevés sur le ménage courant.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
D. Dafflon



La Secrétaire

  
A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019